

Paris, le 4 avril 2013



**CHRISTOPHE-ANDRÉ
FRASSA**

SENATEUR

REPRESENTANT LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

SECRETAIRE
DE LA COMMISSION
DES LOIS CONSTITUTIONNELLES,
DE LEGISLATION,
DU SUFFRAGE UNIVERSEL,
DU REGLEMENT
ET D'ADMINISTRATION GENERALE

Madame,
Monsieur,

A la suite de mon vote en commission des lois le mercredi 20 mars, plusieurs personnes m'ont fait part de leur sentiment au sujet de ma position concernant l'ouverture du mariage aux couples de personnes de même sexe.

J'ai également reçu des courriers d'injures sans aucune réflexion, ni autre substance qu'une haine viscérale contre ce projet de loi.

Je pourrais être tenté de balayer d'un revers de main de telles inepties et d'en rester là, mais je souhaite vous exposer ma position, à l'heure où débute la discussion du projet de loi au Sénat.

* * * * *

Revenons tout d'abord aux faits et rien qu'aux faits.

Lors de sa réunion du mercredi 20 mars, la commission des lois du Sénat a voté le projet de loi après avoir amendé le texte. J'ai souhaité que le débat ait lieu au Sénat sur cette base révisée par rapport au texte de l'Assemblée nationale.

La seule chose -que mon vote a changée- est qu'au lieu de débattre en séance sur le texte de l'Assemblée nationale, le Sénat débattera sur le texte, issu des travaux de sa commission des lois. C'est tout.

C'est le seul sens de mon vote en commission. Toutes les suspicions et toutes les conjectures sont, par conséquent, infondées et mensongères.

* * * * *

Oui, je suis favorable au mariage pour les couples de personnes de même sexe.

Le mariage pour les personnes de même sexe n'est pas, pour moi, une question idiote d'égalité comme nous le rabâche la gauche. C'est une question fondamentale, pour le républicain que je suis, de liberté individuelle.

La liberté pour chacun, dans une République comme la nôtre, de pouvoir s'unir à qui l'on veut, de se soumettre librement aux devoirs du mariage et de fonder une famille, avec ou sans enfants.

A ce titre, dois-je vous rappeler que le Concile Vatican II a affirmé que la première finalité du mariage est l'amour. La procréation est secondaire puisqu'elle dépend de la responsabilité des conjoints.



Au nom de quoi, par conséquent, la République laïque empêcherait-elle deux personnes de s'unir, lorsque celles-ci s'aiment.

Oui, je suis favorable à l'adoption par les couples de personnes de même sexe, mais à la seule condition que ce soit une adoption simple et non une adoption plénière.

Par contre, **je demeure fermement opposé à la GPA et à la PMA**, ainsi qu'à l'adoption par les couples liés par un PACS.

J'ai, d'ailleurs, voté contre tous les amendements présentés sur ces sujets, mercredi 20 mars en réunion de la commission des lois et je continuerai de voter contre en séance.

Par ailleurs, **je soutiendrai** en séance -comme je l'ai fait en commission- **les amendements proposant d'instituer, dans le code civil, une union civile.**

En effet, lors des auditions, menées tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, plusieurs associations ont relevé que de nombreuses personnes homosexuelles n'ont manifesté que très peu d'intérêt à « copier » les hétérosexuels en se mariant et seraient donc plus favorables à une union civile.

* * * * *

Je souhaite maintenant vous faire part de la position qui sera la mienne tout au long du débat en séance.

Nous sommes face à une erreur profonde du gouvernement : il veut toucher aux fondements de la société sans l'assumer, ni s'engager dans un véritable débat démocratique.

Je vous rappelle, à ce titre, que **j'ai co-signé la motion référendaire** -qui sera discutée au Sénat- **demandant l'organisation d'un référendum sur la question du mariage pour les couples de personnes de même sexe.**

En clair, au lieu d'un véritable débat, on nage en plein délire ! On dresse les Français les uns contre les autres, on brandit des slogans idiots et dans le même temps, on laisse perdurer les vrais problèmes.

* * * * *

La liberté de chacun s'arrête là où commence celle d'autrui. C'est ce principe -respectueux des minorités- qui caractérise, en fait, les véritables démocraties.

Au nom de quoi la majorité d'entre nous s'arrogeait-elle des privilèges (on dit pudiquement « avantages ») fiscaux et patrimoniaux par le mariage civil, sous le seul prétexte qu'elle serait hétérosexuelle ? Ce genre de discriminations catégorielles est inadmissible dans une démocratie moderne.

Les règles de filiation et d'adoption pour les hétérosexuels ont été adaptées au fil du temps. Mais, là encore, ces arrangements ont été faits par la majorité hétérosexuelle sans aucune considération pour la minorité homosexuelle. Voilà la source du problème concret et vivant de ces 100.000 à 150.000 enfants accueillis au sein de couples homosexuels. Ils n'ont juridiquement qu'un parent. L'autre n'existe pas.

* * * * *

Le gouvernement a fait preuve d'une bêtise insondable en vantant un mariage pour tous alors que personne n'est égal devant le mariage.



Le mariage est un acte de liberté individuelle, un sacrement reposant sur le consentement mutuel des époux. Pas l'expression d'une quelconque égalité !

* * * * *

Dans toute démocratie, je le réaffirme, la liberté de chacun ne s'arrête que là où commence celle d'autrui. C'est pourquoi les couples hétérosexuels peuvent très bien choisir de ne pas se marier et néanmoins d'accueillir et d'élever des enfants avec toute l'autorité parentale reconnue par la loi. La majorité des naissances ont lieu, aujourd'hui, hors mariage.

* * * * *

En mélangeant tout, le gouvernement a tout gâché.

Le gouvernement a parlé d'égalité devant le mariage et pas de liberté du mariage. Et ce principe d'égalité l'a conduit à introduire dans son projet la possibilité d'adopter des enfants et « *la modification de certaines règles de filiation* » pour reprendre l'euphémisme du Président de la République.

Le raisonnement du gouvernement est simpliste : tous les couples mariés doivent être égaux devant la loi, non seulement sur le plan fiscal, ou sur le plan successoral, mais également dans tout ce qui touche aux enfants.

Ce faisant le gouvernement méconnaît un des grands principes qui fonde notre droit républicain : il est nécessaire d'adapter la législation, de prévoir des dérogations à l'égalité de tous devant la loi, quand on fait face à des situations différentes.

Il ne faut pas être grand clerc, ni un conservateur tenant du droit naturel, pour constater qu'il y a une différence fondamentale entre un couple hétérosexuel et un couple homosexuel.

Le gouvernement aurait dû donc aménager le droit de la filiation.

Mais, cependant, malgré l'impressionnante mobilisation à laquelle nous assistons tous les jours, le gouvernement ne dévie pas d'un iota, campe sur ses positions et refuse d'en voir les fragilités.

Les Françaises et les Français veulent bien de la liberté du mariage pour tous, mais ils refusent que ce mariage modifie le statut des enfants et les règles d'adoption, de procréation médicalement assistée ou de gestation pour autrui.

* * * * *

Car la vérité -dramatique pour bien des couples, hétérosexuels comme homosexuels- c'est que les couples ne sont pas égaux devant la maternité ou la paternité.

Les couples hétérosexuels le savent bien. Le fait est qu'accueillir un enfant est un acte d'amour gratuit, un renoncement à sa liberté égoïste, un saut dans l'avenir -qui se construira à mesure que grandira l'enfant- et un espoir infini et, ne pas pouvoir accueillir d'enfant, est une déchirure pour le couple, un drame humain.

Hommes et femmes sont libres de s'unir, avec ou sans mariage, mais ils restent toujours inégaux quand il s'agit d'enfanter, d'accueillir et d'élever un enfant.

Les règles d'adoption et de filiation ne devraient pas être altérées. Le projet de loi revient à instituer une fausse égalité, qui ne réglera en fait que très peu de situations particulières mais fera naître de vaines espérances, à terme dévastatrices, pour les couples concernés.



Etre en mal d'enfant est, en effet, une des douleurs intimes les plus violentes.

* * * * *

Le gouvernement aurait donc dû faire preuve d'humilité et limiter son ambition à une seule chose : établir la seule liberté civile du mariage.

C'est dommage parce qu'une vraie réforme de société était possible si, seulement, elle avait été pensée, réfléchie et conçue de manière consensuelle et non polémique.

Au lieu de cela, le gouvernement a divisé les Français. Je ne peux pas l'admettre.

Comme ce texte modifie, de manière absurde, les règles de filiation et prétend rendre possible l'adoption plénière mais, surtout, il ouvre la porte à la PMA et à la GPA, **je ne peux absolument pas le soutenir.**

Je voterai contre l'ensemble du projet de loi.

Je vous joins le bulletin-réponse que j'ai adressé au groupe UMP du Sénat donnant mes consignes de vote sur les différents points en discussion.

* * * * *

Je vous laisse la liberté de transmettre mon courrier aux personnes qui vous feraient part de leurs sentiments au sujet de ma position.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized cursive letters.

Christophe-André FRASSA



A retourner au secrétariat du groupe UMP – fax 01 42 34 21 64

Bulletin-réponse

**« Projet de loi ouvrant le mariage aux couples
de personnes de même sexe »**

M. FRASSA Sénateur de France de l'étranger

		Position Majoritaire groupe		
Motion irrecevabilité	P	☒	☐ C	☐ A
Question préalable	P	☒	☐ C	☐ A
Renvoi en commission	P	☒	☐ C	☐ A
Motion référendaire	P	☒	☐ C	☐ A
Amdt UMP 7 - UNION CIVILE	P	☒	☐ C	☐ A
Article 1 - MARIAGE Personnes de même sexe	C	☐ P	☐ C	☒ A
Article 1 ^{er} bis - ADOPTION PLENIERE conjoint couple même sexe	C	☐ P	☒ C	☐ A
Article 1 ^{er} ter - ADOPTION SIMPLE	C	☐ P	☐ C	☒ A
Article 2A – NOM d'USAGE	C	☐ P	☒ C	☐ A
ARTICLE 2 – NOM DE FAMILLE	C	☐ P	☒ C	☐ A
ARTICLE 4 – « article balai » de coordination générale	C	☐ P	☒ C	☐ A
ARTICLE 4 bis – possibilité ordonnances du gouvernement	C	☐ P	☒ C	☐ A

– Vote sur l'ensemble du texte,

P : Pour

C : Contre

A : Abstention